

Les conseils municipaux

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 septembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20 septembre 2017, à 20h, sous la présidence de Mme Guillaud-Lauzanne, 1ère adjointe au maire. Présents : 20 - Procurations : 6 - Absent : 1 - Le Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal est informé des Décisions prises par la Maire : Communication des Décisions du Maire Conseil Municipal. Prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT et de la délégation donnée par le Conseil Municipal le 16 avril 2014

1) Décision n° 2017/04 : La société civile professionnelle d'avocats Fessler/Jorquera et associés est désignée pour défendre les intérêts de la commune suite au recours de Mme Jeannine Devoucoux devant le Tribunal Administratif de Grenoble contre le PC accordé à la SCI FETIH pour la construction de 12 logements

2) Décision n°2017/05 : Passation d'un marché à procédure adaptée avec la SARL TRANSITEC sise 172 avenue F. Roosevelt à 69500 BRON pour la réalisation d'une étude de circulation sur tout le périmètre de la commune. Le coût de l'étude est de 24 900 € HT. Soit 29 880 € TTC .

3) Décision n°2017/06 : Versement à M. Régis Français de Nantes d'une somme de 260 € correspondant aux frais qu'il a engagés pour sa participation aux Journées du Patrimoine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

1) Désigne M. Eydant et Mme Saouidi pour remplacer les deux conseillers municipaux démissionnaires (MM. Schmit et Lepage) dans les commissions suivantes :

- Bâtiments Municipaux- Voirie – Rénovation du centre-ville- Urbanisme : MME BRAMI Pascale
- Finances : MME SOUIDI Nabila

- CCAS : MME SOUIDI Nabila
- Sport et vie associative: MME BRAMI Pascale
Le Conseil Municipal à la majorité

2) Donne un avis favorable à la poursuite de l'exploitation d'une carrière alluvionnaire sur la commune de Beaufort par la SAS Marchand.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

3) Sollicite une subvention de 50 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour l'organisation de la 30ème édition des Rencontres du Cinéma qui se déroulera en octobre 2018.

4) Sollicite une subvention de 15 151 € auprès de la Région Auvergne – Rhône- Alpes pour la réalisation de travaux d'aménagements qualitatifs dans le centre –bourg.

5) Sollicite une subvention de 1683 € auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la rénovation des escaliers à valeur patrimoniale situés entre l'avenue V. Hugo et la place des vigneron.

6) Donne son accord au versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « L'Autre main » pour l'organisation du Festival « Enfant – Phare »

7) Donne son accord à la mise à disposition de personnel au centre social de l'île du battoir (CIB), le mercredi matin pour permettre d'assurer l'accueil des enfants au CIB, suite à la nouvelle organisation scolaire (semaine de 4 jours) et Autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention tripartite avec la communauté de communes du territoire de Beaurepaire (CCTB) et le CIB pour l'année scolaire 2017-2018.

8) Accepte de dénommer le square situé rue Luzy Dufeillant : Square Vital Berthin.

9) Donne son accord au renouvellement de l'adhésion de la ville au « Conseil Architectural

Urbanisme Environnement » (CAUE) et autorise le versement d'une cotisation annuelle de 200 € pour l'année 2017 et les années suivantes.

10) Donne son accord de principe à la cession d'une parcelle communale (ZL 374) située sur la ZA de Pré-Mornay au prix de 12€ m2 au profit de la Sté STIB. La vente sera formalisée dès la réception des éléments d'arpentage. Questions diverses :

11) Donne son accord au versement d'une somme de 300 € à la Fondation de France au profit des sinistrés des îles des Antilles dévastées par l'ouragan Irma.

Madame QUILLON Isabelle fait le point de la participation aux journées du patrimoine du week-end dernier :

• Jeudi – Une quarantaine de personnes étaient présentes à l'exposition et à la conférence de M. GIRAUD Thierry et d'Anne FAVOT sur le livre de raison de Claude François

• Samedi – Une vingtaine de personnes ont participé à la visite guidée de la ville avec M. RIERA Christian et Mme CHASSAGNE

• Dimanche : Une quarantaine de familles étaient présentes à la tour Florie Richard pour le départ d'une balade découverte dans la ville sous forme de jeux avec une petite récompense pour les enfants.

Madame la 1ère adjointe accueille la représentante de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) avec laquelle la commune de Beaurepaire a passé une convention (Cm du 24 mai 2017) pour le développement d'actions dans le cadre du contrat vert et bleu.

La représentante expose leurs objectifs et leurs actions.

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 novembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 novembre 2017, à 20h, sous la présidence de Philippe MIGNOT Maire. Nombre de conseillers : En exercice : 26

Présents : 15 - Procurations : 5 / Ont donné procuration : Mme Romano à Mme Tarnaud ; M. Nucci à M. Le Maire ; Mme Moulin- Martin à Mme Jourdan ; Mme Rattton à M. Lebeau ; Mme Caponi à Mme Guillaud-Lauzanne. Absents : 6

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant la démission de Mme Nabila Souidi à compter du 7 novembre 2017. Le nombre de conseillers en exercice à cette séance est donc de 26.

M. Jérémie VIAL est désigné secrétaire de séance. Le Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal est informé des Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT et de la délégation donnée par le Conseil Municipal le 16 avril 2014 :

Décision n° 2017 – 7 : La SAS Protectas a été désignée, pour assurer la renégociation des contrats d'assurance (Dommage aux biens, Responsabilités civile, Flotte automobile, Bris de machine, Protection juridique et pénale) dont l'échéance arrive à terme au 31 décembre 2017. Le montant de ce marché est de 4 000 € H.T soit 4 800 € TTC.

Le Conseil Municipal :

1) Adopte, à l'unanimité, le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire :

Vu la délibération du 25 septembre 2017 de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire,

Considérant la nécessité de mettre en conformité les statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire avant le 1er janvier 2018, notamment pour être éligible à la DGF bonifiée,

Il est proposé les modifications suivantes :

- Article 1 : Compétences obligatoires

• Ajout des compétences

o Gestion des milieux aquatiques et prévention

des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

o Aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

- Article 2 : Compétences optionnelles

• Ajouts de compétences

o Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Cette modification des statuts sera décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la Commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

- Sollicite auprès de M. Le Préfet de l'Isère, la modification des statuts de la Communauté de communes du territoire de Beaurepaire,

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2) Donne son accord, à l'unanimité, à la reconduction à compter du 1er janvier 2018 de la convention confiant à la SPA du Nord Isère l'accueil et la garde des chiens errants ou en état de divagation sur la commune. Le coût de la prestation est fixée à 1 704,15 € pour l'année 2018 (soit 0.35€ par habitant). Autorise le Maire à signer cette convention.

3) Sollicite, à l'unanimité, une subvention de 5

000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation de la 30ème édition des Rencontres du Cinéma qui se déroulera en octobre 2018.

4) Décide, à l'unanimité, d'attribuer une somme de 1 500 € au lauréat au prix du court –métrage professionnel sélectionné par le public lors des RIC qui se sont déroulées en octobre 2017. Le lauréat est Martin Darondeau pour son court métrage « Troc -Mort ».

5) Donne son accord, à l'unanimité, pour le remboursement de frais engagés par l'association « Autour de l'Oron » d'un montant de 176,00 €, dans le cadre de l'organisation des RIC édition 2017.

6) Décide, à l'unanimité, de solliciter une participation de 723€ aux communes (Beaufort, Bossieu, Marcilloles, Marcollin, Saint Sorlin en Valloire, Sardieu, Sonnay et Thodure) dont des enfants sont scolarisés en classe ULIS à l'école Gambetta de Beaurepaire pour l'année scolaire 2017-2018.

7) Adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2017 pour permettre de régler la première échéance du prêt contracté avec la caisse d'épargne de Vienne, et régler les frais d'études préalables au réaménagement de la place des Terreaux :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Fonction	Nature	Montant
022	01	022-Dépenses imprévues	-3 000
66	01	66111 Intérêts réglés à l'échéance	3 000
Total DM 1 Fonctionnement			0

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chapitre	Fonction	Nature	Montant
020	01	020 Dépenses imprévues	-6 000
23	824	2315 Installation matériels et outillage technique	-38 000
16	01	1641 Emprunt en Euros (remboursement capital)	12 000
20	824	2031 Frais d'études	30 000
20	251	2033 Frais d'insertion (appel d'offres)	1 000
20	412	2033 Frais d'insertion (appel d'offres)	1 000
Total dépenses d'investissement			0

8) Prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement :

Les membres du conseil municipal remarquent que globalement les services sont de bonne qualité malgré la vétusté des réseaux qui entraîne des fuites, cependant les objectifs de rentabilité de la distribution d'eau sont conformes à ceux du Grenelle.

Ils soulignent l'importance des impayés qui pèsent sur le budget, en raison des difficultés de recouvrement des factures par le trésor public.

Ils se réjouissent, toutefois, du prix bas du m³ d'eau et du coût de l'assainissement, ce

dernier ne pose pas de problèmes particuliers. L'augmentation du nombre de réseau séparatif est positive pour les opérations d'assainissement.

Monsieur le maire et plusieurs élus attirent l'attention sur le fait que notre secteur est en alerte sécheresse renforcée depuis plusieurs mois, et qu'il convient que tous les utilisateurs (particuliers, entreprises, agriculteurs) gèrent au mieux cette ressource précieuse qui se fait rare.

La situation est très préoccupante, surtout si la sécheresse devait se prolonger, les conséquences seraient graves au printemps prochain.

Questions diverses :

- M. le Maire rappelle qu'une réunion d'information aux élus concernant le projet de fusion entre la CCTB et la CCPR, se déroulera le 16 novembre 2017 à la salle polyvalente de Beaurepaire.

- Mme Tarnaud signale que le repas des seniors se tiendra le 16 décembre 2017 à la salle polyvalente et demande aux élus de bien vouloir s'inscrire pour participer à la livraison de repas à domicile.

- Mme Tarnaud indique également que le comité de jumelage organise le 3 décembre prochain un marché de Noël.

Expression des groupes politiques

Les différents groupes politiques du conseil municipal disposent d'un droit d'expression libre conformément à la loi du 27 février 2002 sur la « Démocratie de Proximité ». Cette tribune n'engage aucunement la mairie.

Groupes de la majorité municipale

Groupe PS et Apparentés

Etude de circulation

En septembre, la commune a demandé au cabinet Transitec de réaliser une étude de déplacement et de circulation.

Ce travail est essentiel pour avoir une vision élargie et prospective des besoins de notre ville.

Il est indispensable à la révision du PLU ainsi qu'à la poursuite de la requalification du centre-ville.

Pour le Maire et la majorité municipale, cette étude charpente la réalisation d'aménagements cohérents et capables de s'adapter aux évolutions futures et incontournables de Beaurepaire.

Des scénarii seront proposés intégrant le développement routier en fonction des flux de circulation, de leur évolution, et aussi

le développement des modes doux devenus obligatoires, sans oublier la problématique de stationnement.

Le groupe majoritaire ne cède pas au fatalisme et à la seule critique.

Nous sommes engagés dans l'action d'aujourd'hui et la construction de l'avenir.

C'est pour nous le seul garant du développement et du dynamisme de Beaurepaire.

Téléthon

Depuis la création de ce week-end de solidarité nationale, la ville de Beaurepaire n'a jamais cessé d'être partenaire du Téléthon et de croire en l'avenir de la recherche médicale.

A la fin du printemps, un comité composé d'associations très diverses ainsi que de bénévoles de la société civile se réunit pour

organiser des animations durant deux jours. Tous les gains sont reversés au profit de cette cause nationale. Cette année le gain total a été de 7 600 €.

Le groupe majoritaire remercie de leur solidarité tous les donateurs.

Merci aussi aux organisateurs pleinement impliqués qui depuis tant d'années ont su pérenniser cet événement. Une retraite aux flambeaux a été un nouveau temps fort de ce Téléthon 2017 réunissant de nombreuses familles.

Vœux

Le groupe majoritaire vous souhaite une très belle année 2018.

Meilleurs vœux 2018.

Restons optimistes pour cette nouvelle année, tout en restant vigilants et mobilisés.

L'année 2017 a fait apparaître une nouvelle majorité qui par ses actions, organise la casse du code du travail, une destruction progressive de notre système de protection sociale et dès janvier une baisse des revenus de tous qui ne sera compensée qu'en cours d'année pour les salariés. De même, la réduction du nombre de contrats aidés, se fait déjà sentir sur notre territoire tant dans les associations de solidarité que sportives. Les baisses successives de dotations de l'état aux

Groupe PCF/FDG

collectivités territoriales, auront un impact sur les actions et les moyens de nos territoires. Ces décisions nationales imputent notre quotidien d'élus et de citoyens acteurs.

A notre échelle, quotidiennement, nous pouvons agir pour améliorer notre environnement par des actions de solidarité ou des actions sur notre espace de vie.

Concrètement dans nos déplacements en ville, en campagne, nous observons de nombreux déchets qui reflètent nos incivilités.

Persuadés que la plupart d'entre nous font des efforts, il est important de rappeler que montrer

l'exemple, éduquer dans un cadre familial, sensibiliser au respect de la nature, sont des solutions locales possibles, existantes et à améliorer.

Des actions collectives permettraient de créer un élan citoyen.

Consommer local, utiliser des aliments moins générateurs de déchets sont de nouvelles habitudes que nous pouvons envisager.

Gageons que 2018, nous offre des occasions pour échanger.

Groupes de la minorité municipale

Rien à dire de particulier pour la commune de Beaurepaire, en revanche, le calendrier est riche en ce qui concerne la C.C.T.B.. Deux événements majeurs sont à noter : la mise en service de la nouvelle maison médicale et la reprise de la « friche Pichon ».

La maison médicale : si un nouveau local était nécessaire au regard de l'inadaptation du précédent, notamment pour les normes « handicaps », son lieu d'implantation peut faire débat. Il n'a été tenu aucun compte de l'environnement économique local. L'activité d'un centre bourg est un tout, qui

fonctionne en symbiose entre les artisans, les commerçants et les professions libérales, à la condition qu'ils soient tous présents dans un périmètre très proche. Or, par son implantation excentrée, la nouvelle maison médicale disloque une fois de plus le tissu économique du centre ville, d'autant qu'il y avait un emplacement disponible très proche de ce dernier. A un moment où le futur PLU vise entre autres à réhabiliter des logements du centre bourg, ce lieu d'implantation est une erreur.

La « friche Pichon » : nous pouvons dire enfin !!! Enfin, parce que cela fait bientôt quarante ans

qu'une grosse PME ne s'est pas implantée à Beaurepaire. Mais mieux vaut tard que jamais, en espérant que d'autres PME frapperont à la porte de notre cité pour s'y implanter et juguler un chômage supérieur à la moyenne régionale qui appauvrit notre territoire.

Le groupe Réussir Beaurepaire vous souhaite de bonnes fêtes et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Retrouvez-nous sur
www.beaurepairepassionnement.com

BIMESTRIEL - VILLE DE BEAUREPAIRE

Les conseils municipaux

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 novembre 2017, à 20 h 00, sous la présidence de Philippe MIGNOT Maire. Nombre de conseillers : En exercice : 27 - Présents : 16 - Procurations : 8 / Ont donné procuration : M. Paque à M. Ramon ; M. Nucci à Mme Bénistant ; M. Bordet à M. Berhault ; Mme Jourdan à Mme Romano ; Mme Derian à M. Brosselin ; M. Bruzzèse à M. Mignot ; Mme Caponi à Mme Quillon ; Mme Monnery à M. Dimier - Absents : 3

Monsieur le Maire ouvre la séance en accueillant M. Jacques Dimier, nouveau conseiller municipal, de la liste « Réussir Beaurepaire », en remplacement de Mme Souidi conseillère municipale démissionnaire. Mme Colette Bénistant est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

1) Approuve à l'unanimité, la convention opérationnelle entre la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire (CCTB), la Commune de Beaurepaire et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), pour permettre la concrétisation d'un projet de requalification du site industriel dit « Pichon ». Autorise M. le Maire à signer ladite convention et les documents relatifs à ce dossier.

2) Décide, à l'unanimité, de faire réaliser par le SEDI (Syndicat des énergies de l'Isère) un diagnostic de l'éclairage public avec éclairage de la Commune (points lumineux, armoires de commandes, cartographie numérique du réseau et étude d'éclairage). Le SEDI prend en charge à hauteur de 60% le coût de l'étude. Les frais de maîtrise d'ouvrage s'élèvent à 6% du montant H.T de l'opération. Autorise le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir dans le cadre de cette étude. Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

3) Décide, à l'unanimité, d'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise (IFSE) et de l'engagement professionnel (CIA), à compter du 1er janvier 2018, et ce conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié par le décret n°2015-661 instaurant ce nouveau régime indemnitaire (RISEEP). Autorise M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans les principes définis par le conseil municipal. Abroge les délibérations antérieures portant sur le régime indemnitaire, sauf celles relatives aux indemnités cumulables avec le RIFSEEP et celles concernant la filière « Police Municipale » non concernée par le RIFSEEP. Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

4) Décide, à l'unanimité, d'organiser à compter du 1er janvier 2018, les astreintes du personnel selon les règles fixées par le conseil municipal, concernant les personnels de la filière technique et de la

filière « police municipale. Il précise que les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir. Il indique que les astreintes seront inscrites dans la fiche de poste des agents concernés. Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018. Et autorise M. le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

Questions Diverses :

- A la question de M. Dimier sur une augmentation du taux de taxe foncière par la communauté de communes en 2017, M. le Maire indique qu'il se renseignera et apportera une réponse lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- M. Dimier exprime son mécontentement sur la suppression de places de stationnement quai des Terreaux, qui selon lui pénalise le commerce, et l'association des commerçants n'a pas été consultée. M. Dimier et Mme Bami se plaignent également des verbalisations.

• M. le Maire, explique que les entrées/sorties de l'école maternelle, après concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, ont été modifiées et se font désormais côté quai des Terreaux pour des raisons de sécurité. Il rappelle d'ailleurs que M. Dimier s'était plaint, lui-même, des problèmes d'encombrement de la rue Gutenberg. A l'occasion de cette modification il était convenu de mettre en place, à titre expérimental, un chemin piétonnier sécurisé pour faciliter l'accès à l'école et favoriser l'utilisation du parc de stationnement de la place des Droits de l'Homme. Il affirme que la sécurité des piétons, et des écoliers en particulier, doit être une priorité et insiste aussi sur les obligations liées au plan « Vigipirate ». M. le Maire indique que les places supprimées de ce côté sont transférées, en face et que de plus il y a 3 places de stationnement supplémentaires sur ce le parking des Droits de l'Homme. Il est également précisé que ces aménagements ont été présentés dans le bulletin municipal et discutés à la commission « éducation » dont Mme Bami est membre. Les écoles en centre-ville génèrent certes des contraintes de circulation et de stationnement sur quelques petites périodes de la journée, mais favorisent aussi la fréquentation des commerces.

• S'agissant des zones bleues, M. le Maire signale qu'aujourd'hui grâce au respect de ces secteurs réglementés, on constate un taux de rotation sur ces places de 10 véhicules jours, donc 10 clients potentiels. Alors que sur les secteurs libres le taux de rotation est au plus de 2.5 véhicules par jour. Les mesures sur le stationnement sont donc plutôt positives pour le commerce. M. Dimier en convient. M. Brosselin tient à féliciter la police Municipale pour son travail facilitant le stationnement.

• Par ailleurs contrairement à ce qu'y a été dit, M. le Maire insiste sur la volonté de la commune de rechercher des solutions pour maintenir voire développer le commerce de proximité, c'est pourquoi plusieurs études ont été

initiées : étude de circulation, pour améliorer le flux de véhicules et le stationnement, le PLU, de manière à densifier l'habitat dans le centre bourg, étude sur la revitalisation du centre - bourg pour améliorer l'espace public et rechercher des investisseurs prêts à requalifier les immeubles, appartements, vides et espaces délaissés et finalisation de l'étude d'aménagement de la place des Terreaux.

- A la remarque de M. Dimier sur la proposition de la commune de Roussillon de faire un référendum au sujet de la fusion des communautés de communes, M. le Maire répond que cette procédure n'est pas d'actualité à Beaurepaire. Il rappelle que la concertation se poursuit, et que la proposition de référendum n'a jamais été évoquée ni par Roussillon, ni par les autres communes. Cette fusion est intégrée dans le schéma départemental prévu par le Préfet. Les deux communautés de communes seront appelées à se prononcer et les communes également, pour une mise en place à l'horizon 2019. Par ailleurs, il indique que la fusion apportera des moyens financiers supplémentaires notamment des dotations de l'Etat plus élevées.

- M. Dimier s'inquiète de l'entretien des revêtements des sols de la rue de la République et d'un dysfonctionnement de l'éclairage public. Les élus et les services étudient des solutions pour améliorer l'entretien de toutes les rues du centre, soit par de nouveaux équipements ou de nouvelles procédures. En ce qui concerne le décalage de l'éclairage entre la place de la Paix et la rue de la République, il s'agit d'un problème de détecteur difficile à solutionner. M. le Maire demandera aux services d'examiner les possibilités de rajouter un éclairage sur la petite ruelle entre la rue du 4 septembre et la rue Luzy Duffeillant, ainsi que dans la montée de La Poyat.

Pour conclure, M. le Maire souhaite féliciter, les associations, et en particulier les Pompiers pour leur investissement lors du Téléthon, couplé avec l'animation des commerçants. Il remercie aussi Mme Quillon pour son implication. Il rappelle aussi que le repas des anciens aura lieu le samedi 16 décembre à la salle polyvalente. Ensuite, M. le Maire informe les élus que le début d'année 2018 sera rythmé :

- Budget ; Finalisation et présentation de l'étude de circulation ; Premiers projets de requalification des espaces publics du centre -bourg et contacts avec des opérateurs intéressés par des projets de réhabilitation d'immeubles ; Désignation d'un programmiste pour la construction des équipements de restauration scolaire et mise en place des groupes de travail (les CR des comités techniques et de pilotage seront transmis aux élus).

- 2017 aura été l'année de préparation de ces gros dossiers, 2018 verra la concrétisation de ces projets. M. le Maire souhaite de bonnes fêtes à tous !